

CÔTE CHALONNAISE VITICULTURE

Les vignobles du Chalonnais soignent au son du clavecin

Depuis plus d'un mois, la Cave coopérative des vignerons de Buxy essaie, pour la première fois, la musicothérapie dans les vignes de quatre exploitations de la Côte chalonnoise. Confortée par les résultats de plusieurs études, la coopérative estime que cela peut être un bon remède contre les maladies.

Geoffrey FLEURY

Dans les écrits de Platon, on trouve le célèbre proverbe, La musique adoucit les mœurs, par ses vertus apaisantes. Mais d'après des chercheurs en viticulture, elle aurait un effet dévastateur contre des maladies de la vigne.



Plusieurs viticulteurs de Buxy, Montagny-lès-Buxy, Jully-lès-Buxy et Bonnay testent la musique dans les vignes durant un an. Photo d'illustration Geoffrey FLEURY

La Cave coopérative des vignerons de Buxy a voulu en avoir le cœur net. Il y a un peu plus d'un mois, quatre de ses coopérants, de Buxy à Montagny-lès-Buxy en passant par Bonnay et Jully-lès-Buxy, ont installé, chacun, un pied surmonté d'une enceinte. Elle diffuse, à trois moments de la journée, et ce durant huit minutes, « de la musique douce, un peu comme celle que l'on

peut trouver dans les églises », note Fabrice Maître.

Ce viticulteur de Jully-lès-Buxy, qui exploite six hectares de bourgogne rouge Côte chalonnoise, d'aligoté, de bourgogne blanc et de montagny village, s'est laissé tenter par cette méthode naturelle (lire par ailleurs). « On essaie, depuis 2001 et l'interdiction d'utiliser de l'arsénite de sodium contre l'esca, de minimiser encore davantage l'utilisation de produits phytosanitaires. Pour ce qui est de la musique, j'étais dubitatif. Mais il faut bien essayer », poursuit le viticulteur.

Scientifiquement parlant, ça marche : « Les vibrations diffusées avec la musique stimulent les défenses naturelles de la vigne et des protéines qui font barrières aux champignons. À cause des maladies, chaque année, les viticulteurs perdent 5 à 10 % de leurs pieds de vigne. D'après les études, le nombre de pieds malades diminuerait de 50 à 70 %. La musique a notamment fait ses preuves avant, dans le maraîchage », affirme Émilie Legros-Bouvret, responsable du suivi vignoble et environnement à la coopérative buxynoise.

Fabrice Maître a déjà fait le calcul.

« Sur mon domaine, 500 pieds peuvent mourir. Cela représente une perte de 3 000 €. » Avec une thérapie à base de sons de clavecin, les vignerons pourraient sauver entre 250 et 375 pieds. Pour le savoir, il faudra attendre au moins deux ans. Mais des premiers effets pourraient montrer le bout de leur nez d'ici août. L'investissement pourrait également être vite rentabilisé car, pour quatre mats et autant d'enceintes, 6 000 € ont été dépensés. Tout a été pris en charge par la coopérative.

Une enceinte musicale placée dans les vignes émet un son d'une puissance de 80 décibels. Selon le vent ou la topographie du terrain, le son peut couvrir une surface d'une dizaine d'hectares. ■